

COMMUNE DE DURANUS
02 septembre 2022

Séance du

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 26/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, Jacques ISOLERY, François BATTÙ, Daniel GOBILLOT, Gilles LE GUILLOCHET, Serge MAIFFREDI, Yvette MASSIERA, Françoise OTT, Frédéric PEREIRA

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques ISOLERY

Objet: Révision des loyers - DE_2022_013

Le Maire propose d'appliquer l'indice de révision des loyers mentionné sur les baux (Indice du 2ème trimestre 2022 : 3.6%).

Les montants des loyers révisés sont :

- pour le F1 MT Giordano: 222€
- pour le F3 JP Bureaux: 401€
- pour le F4 L Bouster : 630€
- pour le F3 JM Hamel : 293€
- pour le F3 C Morelle : 368€

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Duranus,
le 02 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Michel Maurel



RF Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/09/2022 006-210600557-20220902-DE_2022_013-DE